



Association insolvable condamnée par la cour d'appel

Par montory, le 06/08/2010 à 14:37

Bonjour,

j'ai été licencié sans cause réelle et sérieuse par mon ancien employeur (après 30 ans de service), une association
cette dernière a été condamnée en appel par la chambre sociale de bordeaux à m'indemniser

l'huissier que j'avais mandaté pour le recouvrement, vient de m'adresser le procès verbal de carence, l'association étant liquidation amiable et n'ayant plus de revenus est insolvable

ma question : existe t il un organisme ou caisse spécifique qui indemnise les personnes se trouvant dans ma situation

merci pour vos réponses